

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 11 septembre 2012

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3793-2012, Phase 2.

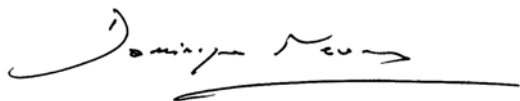
Cause annuelle de *Gazifère inc.* : Phase 2 – Cause tarifaire 2013.

Demande de renseignement no.2 à *Gazifère inc.* par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 2 à *Gazifère inc.* de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3793-2012, PHASE 2**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2
À GAZIFÈRE INC.**

**PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)**

A. LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) – BUDGET 2013

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-1

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, page 1 :

*L'entente de collaboration conclue entre Gazifère et le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour l'administration du deuxième volet du programme **Éconologis** a été reconduite jusqu'au 31 août 2013.*

Demandes :

- a)** Afin de pouvoir disposer du portrait global, veuillez déposer le texte des ententes de collaboration conclues entre *Gazifère inc.* et le *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)* (ou son prédécesseur l'AEÉ) pour l'administration du premier et du deuxième volet du programme *Éconologis* de même, le cas échéant, de toute partie des programmes *Novoclimat* et *Rénoclimat*, ainsi que toute reconduction de l'une ou l'autre.
- b)** Veuillez indiquer, dans le texte de votre réponse, la liste des périodes d'application de ces diverses ententes.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-2

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, page 4, tableau 1 :

Développement d'une entente de commandite avec l'Ordre des ingénieurs du Québec -l'entente sera en vigueur pour l'année 2013.

Développement d'une entente de commandite avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) – l'entente sera en vigueur pour l'année 2013.

Développement d'une collaboration avec l'Association des propriétaires du Québec division Outaouais.

Demandes :

- a)** Veuillez élaborer sur le contenu et les objectifs poursuivis par *Gazifère inc.* et ses attentes dans le développement d'une entente de commandite avec l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- b)** Veuillez élaborer sur le contenu et les objectifs poursuivis par *Gazifère Inc.* et ses attentes dans le développement d'une entente de commandite avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME).
- c)** Veuillez élaborer sur le contenu et les objectifs poursuivis par *Gazifère Inc.* et ses attentes dans le développement d'une collaboration avec l'Association des propriétaires du Québec division Outaouais.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-3

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, page 5, tableau 2 :

Envoi de 427 lettres à des résidences à proximité du réseau gazier de Gazifère où des travaux d'asphaltage sont prévus par la Ville de Gatineau.

Envoi de 514 lettres à des résidences à proximité du réseau gazier de Gazifère et suivi téléphonique par un partenaire d'affaires accrédité de Gazifère.

Demandes :

- a) Quels sont les objectifs et les attentes de Gazifère amenés par l'envoi de ces 427 lettres ?
- b) Même question pour l'envoi de 514 lettres.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-4

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, page 6, tableau 3, total de la colonne 2017.

Demande :

- a) Un montant de 15 000\$ est montré comme total des évaluations de l'année 2017, cependant seuls deux programmes sont sensés y être évalués, le Système combo (projet-pilote) et l'Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments (volet Aide à l'implantation). S'agit-il d'une erreur ou tout simplement un troisième programme sera alors évalué mais il n'est pas encore identifié ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-5

Références :

- i) GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, page 7, tableau 5. Ce tableau 5 présente l'évolution du budget associé au tronc commun (excluant les frais d'évaluation) au cours des cinq dernières années.
- ii) GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0083, GI-19, document 2, page 1, Tronc commun : gestion, communications et évaluation.

Demande :

- a)** Pourquoi excluez-vous l'évaluation dans le tableau 5 (référence i) dans la définition du tronc commun alors que dans la pièce B-0083 (référence ii), celle-ci est incluse dans le tronc commun ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-6

Références :

- i) GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, page 12, tableau 8. Ce tableau 8 présente l'impact d'une augmentation des coûts évités sur le TCTR de 0,05\$/m³ et de 0,10\$/m³.
- ii) GAZ MÉTRO**, Dossier R-3809-2012, B-0005, GM-1, document 1, page 29, tableau 4. Le tableau 4 montre que Gaz Métro s'attend à une augmentation des prix de fourniture du gaz naturel de l'ordre de 0,033\$/m³ à l'horizon 2015.

Demande :

- a)** Êtes-vous d'avis que la prévision de Gaz Métro diminue la vraisemblance ou l'utilité de votre analyse de sensibilité ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-7

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, Annexe A, page 33, Système combo, colonne efficacité de base.
- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3752-2011, pièce B-157, Gaz Métro 9, Document 2, ligne Combo à condensation, colonne efficacité de base.

Demande :

- a) Comment expliquez-vous l'efficacité de base supérieure (72 %) montrée par *Gazifère Inc.* dans la référence i à celle de 58% montrée par Gaz Métro dans la référence ii?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-8

Références :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, Annexe A, pages 35 et 36, colonne Coûts évités *Gazifère Inc.* sur la durée de vie de la mesure. Dans le tableau Projections PGEÉ 2013 *Gazifère*, on déduit des colonnes *coûts évités Gazifère inc.* sur la durée de vie de la mesure et *Économie unitaire totale* sur la durée de vie de la mesure des coûts évités unitaires de respectivement de 0,226\$/m³ et de 0,179\$/m³ pour le chauffage et la base.
- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, page 10, tableau 6. Dans ce tableau, les coûts évités sont de respectivement de 0,1966\$/m³ et de 0,1553\$/m³ pour le chauffage et la base.

Demande :

- a) Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles le tableau de l'Annexe (référence i) ne reprend pas les coûts évités du tableau 6 (référence ii).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-9

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, Annexe A, page 39, ligne Grand total et colonnes TCTR et TNT.

Demande :

- a) Veuillez confirmer que les totaux de ces deux colonnes devraient se lire - 129 029\$ et - 38 064\$. Sinon, veuillez expliquer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-10

Références : GAZIFÈRE INC., Différents dossiers repris dans le tableau suivant :

Économies de gaz annuel et cumulatives résultant du PGÉÉ de Gazifère jusqu'en 2013

ANNÉE DES MESURES IMPLANTÉES DU PGÉÉ	SOURCE DES DONNÉES	ÉCONOMIES DE GAZ ANNUELLES (M ³)
2000-2001 (Réel)	Dossier R-3514-2003, Pièce GI-17, Doc. 2.1, page 1.	801 237
2001-2002 (Réel)	Dossier R-3514-2003, Pièce GI-17, Doc. 2.1, page 2.	489 090
2002-2003 (Réel)	Dossier R-3514-2003, Pièce GI-15, Doc. 1, page 31.	428 898
2003-2004 (Réel)	Dossier R-3537-2004, Pièce GI-19, Doc. 1.1, pages 1 et 2.	1 438 773
2004-2005 (Réel)	Dossier R-3587-2005, Pièce GI-4, Doc. 2, pages 10 et 11.	318 450
2006 (Réel)	Dossier R-3637-2007, Pièce GI-9, Doc. 1, page 1.	528 120
2007 (Réel)	Dossier R-3665-2008, Pièce GI-9, Doc. 1.1, page 1.	1 100 379
2008 (Réel)	Dossier R-3692-2009, Pièce GI-16, Doc. 1.1, page 1.	773 689
2009 (Réel)	Dossier R-3724-2010, Pièce GI-21, Doc. 1.1, page 1.	512 852
2010 (Réel)	Dossier R-3758-2011, Pièce GI-18, Doc. 1.1, page 1.	567 139
2011 (Réel)	Dossier R-3793-2012, Pièce GI-10, Doc. 1.1, page 1.	431 092
2012 (Prévu)	Dossier R-3793-2012, Pièce GI-19, Doc. 2, page 1.	404 506
2013 (Proposé- Prévu)	Dossier R-3793-2012, Pièce GI-19, Doc. 1, page 1.	306 951
SOMME JUSQU'EN 2013		8 101 176

Demandes :

a) Veuillez déposer un tableau indiquant (si vous les avez) les économies de gaz annuelles dans le marché de *Gazifère inc.* résultant des activités de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) et de son successeur, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) et de son BEIE.

b) La *Stratégie énergétique 2006-2015* du Québec a fixé un objectif gouvernemental d'efficacité énergétique pour 2015 d'économies de gaz de 350 M de m³ pour l'ensemble du Québec. Si l'on répartit cet objectif au *pro rata* des marchés de Gaz Métro et de *Gazifère inc.*, cela représente pour cette dernière 3 % de cet objectif, soit 10 500 000 m³. Veuillez indiquer s'il apparaît réaliste à *Gazifère inc.* qu'un tel objectif puisse encore être atteint d'ici 2015 compte tenu du rythme actuel du PGEÉ. Si oui, veuillez préciser votre stratégie pour permettre l'atteinte de cet objectif d'ici 2015. Si non, veuillez préciser ce que vous entrevoyez comme réaliste d'ici 2015.

c) Avez-vous eu des discussions avec l'AEÉ, le MRNF ou son BEIE concernant le réalisme d'atteindre ou non l'objectif gouvernemental d'efficacité énergétique pour 2015 d'économies de gaz dans le marché de *Gazifère inc.* Si oui, veuillez les décrire.

d) Veuillez simuler, aux fins de la présente étude, un « *scénario fort* » du PGEÉ de 2013 de *Gazifère inc.* (décrivant **les bonifications du PGEÉ, les gains, les coûts, le TCTR et l'impact tarifaire**) qui surviendrait en allouant à ce PGEÉ de 2013 un tiers des économies de gaz qui restent à accomplir par *Gazifère inc.* au cours des trois années 2013-2014-2015 afin de permettre l'atteinte d'ici 2015 de l'objectif cumulatif susdit de 10 500 000 m³ (soit 3% de l'objectif d'économies gazières du Québec). Si vous ne possédez pas toutes les données à cette fin, veuillez procéder à des approximations.

B. INTERFINANCEMENT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-11

Références :

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0090, GI-20, Document 2, page 1 :

	DESCRIPTION	TOTAL	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5	TARIF 9
1.	Revenues (000\$)	25298,1	8276,8	16060,5	31,1	0	508	421,6
2.	Costs of Service (000\$)	25298,1	5451,2	19274,3	14,7	0,0	259,2	298,8
3.	Over/Under Contribution (000\$)	0,0	2825,6	-3213,8	16,4	0,0	248,8	122,8
4.	Revenue to Cost (Ratio)	1,00	1,52	0,83	2,11	n/a	1,96	1,41

ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0092, GI-21, Document 1, pages 2 et 3 :

Historically, all customers taking service under Rate 2 had a price advantage relative to Rate 1. Recently however the price advantage differential has decreased for the larger volume customers within Rate 2. The existing Rate 2 combines both residential and institutional customers. Institutional customers represent larger customers and include schools, hospitals, and other nonprofit organizations. Gazifère is proposing to transfer those customers from Rate 2 to Rate 1 who will then benefit from lower bills given the size of their annual volume. This proposal is in line with Gazifère's Conditions of Service and Tariff, Article 11.1.1, Right to Most Advantageous Rate – "A customer is entitled to the most advantageous rate" and compatible with the size and consumption characteristics of other Rate 1 customers.

Based on the 2013 forecast, approximately 305 institutional customers representing a volume of 6,537.8 10³m³ would be transferred.

Demande

a) Le transfert de client institutionnels du tarif 2 au tarif 1 (référence **ii**) a pour effet d'augmenter l'interfinancement en faveur du Tarif 2 à 0,83 (voir référence **i**). Quels serait l'interfinancement en faveur du Tarif 2 si l'on suppose que le transfert n'aurait pas eu lieu?

C. LE GAZ PERDU (NON FACTURÉ)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-12

Références :

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R 3758-2011, Pièce B-0081, GI-26, Document 6, *Rapport sur le développement de nouveaux outils pour estimer en temps opportun le gaz non facturé*, page 3 :

Advenant le cas où l'outil permet de générer des résultats fiables d'ici la fin de l'année témoin 2011, Gazifère demande à la Régie d'appliquer cette nouvelle méthode comptable dès la fermeture des livres 2011 qui correspond à la première année du mécanisme incitatif 2011-2015 approuvé par le Régie dans sa décision D-2010-112.

ii) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R 3758-2011, Décision D-2011-186, page 28 :

[89] La Régie accepte la demande de Gazifère de mettre en place la nouvelle méthode comptable pour évaluer le gaz naturel non facturé, dès la fermeture réglementaire des livres 2011, dans l'éventualité où l'outil présentement envisagé par Gazifère permette de générer des résultats fiables d'ici la fin de l'année témoin 2011. Elle demande à Gazifère de l'informer, par voie administrative, lorsque cet outil permettra de produire des résultats fiables et dès qu'elle sera en mesure de mettre en place la nouvelle méthode comptable proposée.

iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2011 Ph. 1, B-0008, GI-3, document 1.2.2, *Rapport sur le gaz perdu 2011*.

iv) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3793-2011 Ph. 1, Décision D-2012-083, pages 16-17 :

[38] Gazifère indique ne pas avoir été en mesure d'obtenir des résultats raisonnables pour générer le revenu attribuable au gaz naturel non facturé de la fin de l'année 2011 avec le nouvel outil ³⁴. Elle présente donc la répartition mensuelle du gaz naturel perdu selon la méthode approuvée par la Régie dans sa décision D-2008-144 ³⁵.

Note 34 : [GAZIFÈRE INC., Dossier R 3758-2011,] Pièce B-0008, note 1.

Note 35 : **[RÉGIE DE L'ÉNERGIE,]** Dossier R-3665-2008, [décision D-2008-144] pages 19 à 21.

[...] [43] Par ailleurs, la Régie demande à Gazifère de mettre en place sa nouvelle méthode comptable pour évaluer le gaz naturel non facturé en fin de mois, dès la présente année tarifaire. Elle s'attend à ce que Gazifère présente la répartition mensuelle du gaz naturel perdu selon cette nouvelle méthode dans le dossier de fermeture réglementaire des livres 2012.

v) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2011 Ph. 2, B-0102, GI-22, Document 2.2 : prévision 2012 du gaz perdu: (référant à la décision D-2012-083).

vi) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0101, GI-22, Document 2.1, lignes 2-3 et note infrapaginale 2) : Le résultat de la nouvelle méthode de détermination du gaz perdu est le suivant : "Le gaz perdu prévu pour 2013 est établi à 0,78% des achats. Ce taux converti en fonction des ventes correspond à: $(1/(1-0,78\%))-1 = 0,7861\%$." donc un total prévu en 2013 de 1 289,3*1000 m³.

vii) Prise en compte des hypothèses de gaz perdu à : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2011 Ph. 2 , B-0099, GI-22 Doc. 1 et à : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2011 Ph. 2, B-0103, GI-22 Doc. 3.

viii) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3793-2011 Ph. 2, Décision D-2012-109, parag. 8. La Régie identifie la mise en place d'une nouvelle méthode comptable pour évaluer le gaz naturel non facturé en fin de mois comme un des sujets du dossier en phase 2.

Demandes :

a) Veuillez déposer, si maintenant disponible, votre évaluation du gaz perdu en 2011 selon la nouvelle méthode.

b) En quoi consistaient les difficultés de fiabilité de la méthode qui ont empêché initialement son application au rapport annuel de 2011 ? Comment ces difficultés ont-elles été résolues pour les fins de l'estimation de 2012 et 2013 ?

c) Veuillez décrire exactement le calcul qui permet d'obtenir une estimation de gaz perdu de 0,78 % des achats en 2013.

d) Même question pour l'estimation de 2012 et celle de 2011 si elle est fournie en réponse à (a).

e) Veuillez décrire les enjeux ou questionnements quant à la fiabilité de cette nouvelle méthode qui subsistent.

f) Quelle est votre évaluation de la nouvelle méthode de détermination du gaz perdu et de sa fiabilité.
